

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 19 mars 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion, par le ministère de la défense,
des innovations et des financements associés.

Du 22 janvier 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT.

ARRÊTÉ portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion, par le ministère de la défense, des innovations et des financements associés.

Du 22 janvier 2010

NOR D E F D 1 0 0 3 8 1 2 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.6.5.1

Référence de publication : JO n° 42 du 19 février 2010, texte n° 29 ; signalé au BOC 11/2009.

Note de la *CPBO* : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.
Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.